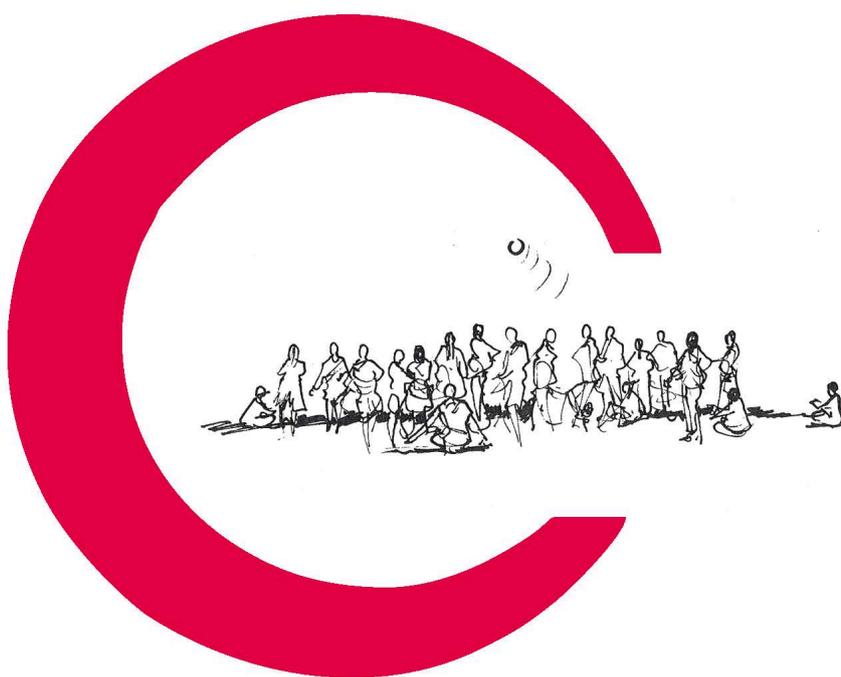




santé-social genève

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Juillet 2014 - Juin 2015



MOT DE LA PRESIDENTE

Nous nous y attendions : l'année écoulée fut, pour l'OrTra santé-social Genève, celle de tous les défis et des enjeux cruciaux !

Les responsabilités qui nous sont dévolues au sein du dispositif genevois de formation tout au long de la vie se sont inscrites en 2014 – 2015 sur une toile de fond colorée. Nous avons proposé des cours modulaires accessibles par le chèque annuel de formation (CAF), nous avons répondu aux sollicitations de la Cour des comptes qui auditait les organisations bénéficiaires dudit CAF et à l'audit lancé par le DIP pour définir l'avenir des filières professionnelles de formation dans les métiers de la santé et du social, nous avons développé avec nos partenaires de nouvelles formations destinées aux personnes faiblement qualifiées et/ou en réinsertion, nous avons accepté la présidence de l'OrTra latine pour 2 ans, nous avons participé aux grands mouvements qui agitent le monde de la formation...

En fait, nous avons simplement assumé nos responsabilités. La prise de fonction de la directrice du Centre de compétences en novembre 2014, Madame Dominique Roulin, l'engagement récent d'un adjoint de direction, Monsieur Tito Vila, le développement à des conditions très favorables d'un logiciel Intraform qui facilitera la gestion du Centre de compétences dès janvier prochain, la création d'une Chambre des experts VAE, la préparation du déménagement de la rue Baylon à la rue des Charmilles en janvier 2016, telles sont les étapes que nous avons franchies cette année.

Il m'appartient ici de remercier très vivement celles et ceux qui s'engagent au sein de l'OrTra et sur le terrain professionnel à quelque titre que ce soit. Sans leur ténacité, leur créativité et l'appui permanent de l'OFPC, nous ne serions pas en situation d'être fiers de ce que nous avons réussi jusque-là, malgré les difficultés structurelles, conjoncturelles et, surtout, financières qui se dressent en permanence sur notre chemin.

Tout particulièrement aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'OrTra santé-social Genève, aux membres de l'association, au comité et à tous nos partenaires, j'adresse ma reconnaissance pour leur engagement sans faille et leur professionnalisme. Le bénévolat prend ici tout son sens, et les permanents nous en sont reconnaissants !



Claude Howald
Présidente de l'OrTra santé-social Genève

CENTRE DE COMPETENCES

Domaine de la santé

Points forts de l'année écoulée

L'activité du domaine de la santé s'est étendue en particulier avec l'organisation des formations modulaires destinées aux adultes en emploi d'aide en soins et accompagnement (AFP ASA) et d'aide en soins et santé communautaire (CFC ASSC).

Durant la période concernée et pour la formation ASA modulaire pour adultes en emploi ce sont, 965 heures de cours qui ont été dispensées.

Il est important de relever l'engagement exemplaire des chargé-e-s de formation et d'accompagnement, ainsi que celui des 40 formateurs et formatrices impliqués tout au long du processus de formation. Ils ont rendu possible la réussite des participants, qu'ils en soient remerciés !

Dans le cadre de notre partenariat avec l'Office Cantonal de l'Emploi (OCE) et l'Hospice Général (HG), il nous plaît de souligner le fait que 233 adultes en emploi ont fréquenté nos cours, dont 86 participants au bénéfice de prestations de l'OCE et 15 de celles de l'Hospice Général, et ce de la 1^{ère} volée ASA qui a été accueillie en décembre 2012 à la volée 12 qui a commencé en août 2015.

Un des objectifs du programme est de permettre aux participants de réintégrer le marché de l'emploi avec des chances réelles d'engagement en contrat de travail de durée indéterminée. Au 31 août 2015, pour les volées 1 à 10 qui ont terminé leur formation, 60% des certifiés qui étaient au bénéfice d'indemnités de l'OCE et de l'HG ont retrouvé un emploi.

Pour le programme ASSC modulaire, pour les modules touchant les actes médicotéchniques, ce sont 680 heures de formation qui ont été dispensées.

Concernant la formation des apprenti-e-s ASA en filière duale, le domaine de la santé organisé des cours interentreprises (CIE) pour les formations d'ASSC et d'ASA : pour la période considérée, 34 jours de CIE pour les ASSC, et 40 jours pour les ASA ont été assurés.

Pour les stages complémentaires de 2^{ème} et de 3^{ème} année de l'apprentissage d'ASSC en filière duale, 66 stages ont été organisés.

La Commission stratégique s'est réunie cinq fois au cours de cet exercice, elle a recommandé à la nomination 5 expert-e-s et 2 commissaires pour les apprentissages dans le domaine de la santé.

Encore un dernier mot pour saluer l'excellente collaboration avec les écoles, les chef-fes expert-e-s, nos partenaires de l'OFPC et les institutions avec lesquelles nous travaillons !

Quoi de neuf ?

Comme pour l'apprentissage d'ASSC, l'OrTra santé-social Genève et son réseau d'entreprises se sont engagés à concrétiser les recommandations des associations faitières Savoir Social et OdASanté. Dans ce cadre, nous avons organisé les premiers stages pour les apprenti-e-s ASA en filière duale. Ces stages sont régis par une Convention signée entre l'OrTra et ses partenaires et visent le développement de compétences professionnelles dans des domaines d'activité moins développés chez l'employeur principal.

La formation d'assistant-e médical-e (CFC) a été ouverte en septembre 2015 au CEFOPS. A la demande de l'OFPC, nous organisons pour la première fois les cours interentreprises pour l'apprentissage d'assistante médicale (AM) filière duale.

La possibilité de se former par VAE étant proposée par l'OFPC, nous avons été chargés d'organiser les modules complémentaires pour les candidat-e-s en emploi titulaires d'un titre cantonal qui visent le CFC d'assistant-e médical-e. Le premier module qui sera dispensé aux 70 personnes intéressées est celui de radiologie (durée de 120h + 20h de pratiques simulées).

Enfin, nous tenons à relever le partenariat développé avec l'Hospice Général et les HUG. Il s'agit de la mise en œuvre d'un projet pilote qui s'adresse à des personnes issues de ces organismes et qui sont désireuses de suivre le programme de formation ASA modulaire, de se qualifier et d'être embauchées. Ces personnes bénéficient d'un accompagnement individualisé assuré par un-e formateur-trice du Centre de Compétences. Tous/toutes les candidat-e-s de l'OrTra ont accompli avec succès leur formation et ce projet va se poursuivre en 2016 pour 4 volées.

Domaine social

Points forts de l'année écoulée

Pour le domaine social, un élément important de l'exercice 2014-2015 a été le développement de la formation modulaire pour adultes en emploi. En effet, si celle-ci a débuté en janvier 2014, elle a réellement atteint son rythme de croisière durant cet exercice, avec le démarrage de tous les modules (12), la fin du premier cycle complet de formation et le dédoublement du module consacré à l'identité professionnelle.

Ce sont ainsi plus de 80 personnes qui ont suivi un ou des modules. Soutenus sur le plan pédagogique par le/la chargé-e de formation, les intervenant-e-s suivent les participant-e-s, en collaboration avec la responsable de domaine. Les formateurs-trices s'investissent pleinement et souhaitent poursuivre la collaboration avec nous, ce qui nous permettra de travailler avec une équipe stable.

Cette année, tant le domaine de la santé que celui du social ont travaillé de manière transversale pour rédiger des règlements de formation qui ont été adoptés en Commission stratégique.

Concernant la formation des apprenti-e-s, le domaine social a organisé plus de 140 stages complémentaires et mis sur pied 97 jours de cours interentreprises (CIE) pour 212 apprenti-e-s. Pour l'ensemble des formations ASE, nous pouvons compter sur environ 35 formateurs-trices, dont certain-e-s donnent aussi des cours dans le domaine de la santé. C'est un grand plaisir de constater les compétences et l'enthousiasme des formateurs-trices. Les évaluations des cours par les participant-e-s et apprenti-e-s sont globalement positifs, à l'exception parfois de ce qui concerne les infrastructures. Cela changera lorsque nous serons dans nos nouveaux locaux.

La Commission stratégique du domaine social s'est réunie 5 fois au cours de cet exercice, elle a recommandé à la nomination 9 expert-e-s VAE, 3 expert-e-s aux examens et 2 commissaires d'apprentissage.

La Commission a également suivi le processus de révision de l'Ordonnance de formation ASE. Plusieurs membres ont participé à l'étape d'analyse des besoins, qui poursuivait 3 objectifs

- réaliser une analyse systématique du champ professionnel ;
- récolter les réactions des différent-e-s acteurs-trices par rapport à la formation actuelle ;
- rendre visibles les possibles chevauchements entre la formation d'ASE et d'autres formations du domaine social.

Enfin, nous avons développé nos collaborations avec l'école d'ASE, les cheffes-expertes, nos partenaires de l'OFPC et les employeurs. Notre réseau s'en trouve élargi et consolidé, à notre grande satisfaction !

Quoi de neuf ?

Durant cette année, nous avons effectué les démarches exigées pour que les modules puissent être financés par le chèque annuel de formation (CAF). Actuellement 11 des 12 modules ASE et 5 modules ASA bénéficient de cette possibilité. Avec ce mode de financement, les formations s'ouvrent à des adultes en démarche de formation continue.

Après plusieurs mois de discussion, nous organisons pour la FEGEMS et l'INSOS, un module ASE « Animer des activités » qui débutera en novembre 2015. L'ingénierie est adaptée et correspond au public des personnes âgées et en situation de handicap, tout en restant compatible avec un module CFC de généraliste.

Comme d'habitude, des séances d'information et d'échange ont été tenues pour soutenir les formateurs-trices à la pratique professionnelle dans l'accompagnement de leurs apprenti-e-s ; lors du bilan final, la difficulté de faire comprendre l'importance des analyses de situation aux apprenti-e-s a été mise en évidence. Dans cette perspective, le domaine social va proposer pour 2015-2016 une après-midi consacrée à l' « Analyse de séquence » que formateurs-trices à la pratique professionnelle et apprenti-e-s pourront partager.

CIE : les cours interentreprises en quelques mots

Les bases légales

Art. 23 de la Loi sur la Formation professionnelle (LFPr)

- les CIE complètent la pratique professionnelle et la formation scolaire.
- la fréquentation des CIE est obligatoire.
- l'organisation est du ressort des cantons avec le concours des Organisations du monde du travail

Art.21 de l'Ordonnance sur la Formation professionnelle (OFPr)

- Le financement de ces cours est assuré par les employeurs.

Les principaux objectifs de cours interentreprises consistent à :

- transmettre un savoir-faire de base
- introduire aux techniques fondamentales de travail
- compléter la formation à la pratique professionnelle dans tous les travaux courants
- préparer à l'exercice des travaux pratiques dans l'entreprise formatrice. »
(Manuel pour la formation en entreprise (2011), CSFO Editions, p. 209)

L'organisation

L'apprentissage dual s'effectue dans trois lieux : l'école professionnelle, l'entreprise et les cours interentreprises.

- Dans chacun des lieux d'apprentissage, les responsables sont conscient-e-s qu'ils/elles apportent leur pierre à l'édifice de la formation. Ils/elles connaissent les atouts et les limites de leur établissement et entretiennent des relations régulières avec leurs partenaires, car ils/elles savent que c'est par le resserrement des liens et de la collaboration que la formation peut gagner en qualité.
- Des contacts personnalisés entre formateurs-trices constituent le meilleur gage d'un bon travail commun (Manuel de formation ASA, p. 10).

Les formateurs-trices des CIE

Ils/elles sont des professionnel-le-s du terrain et donnent des cours comme activité secondaire.

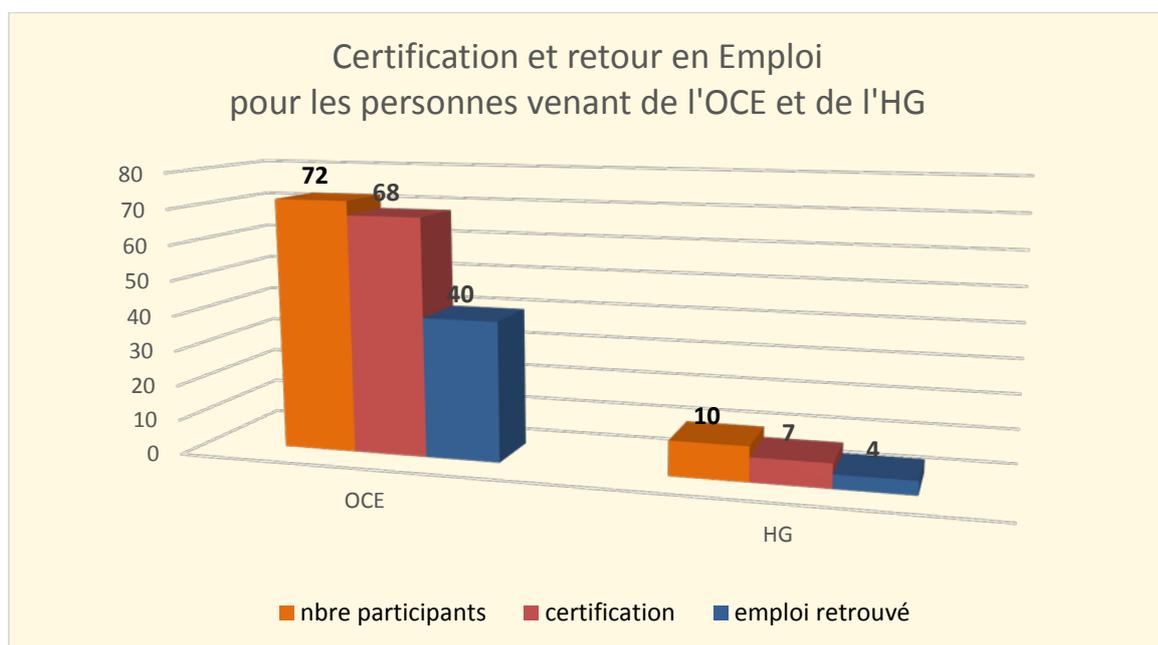
Ils/elles ont toutes et tous :

- un diplôme au minimum du secondaire 2 dans le domaine concerné ;
- une formation pédagogique correspondant au minimum aux cours de FPP ;
- 2 ans de pratique professionnelle.

QUELQUES CHIFFRES

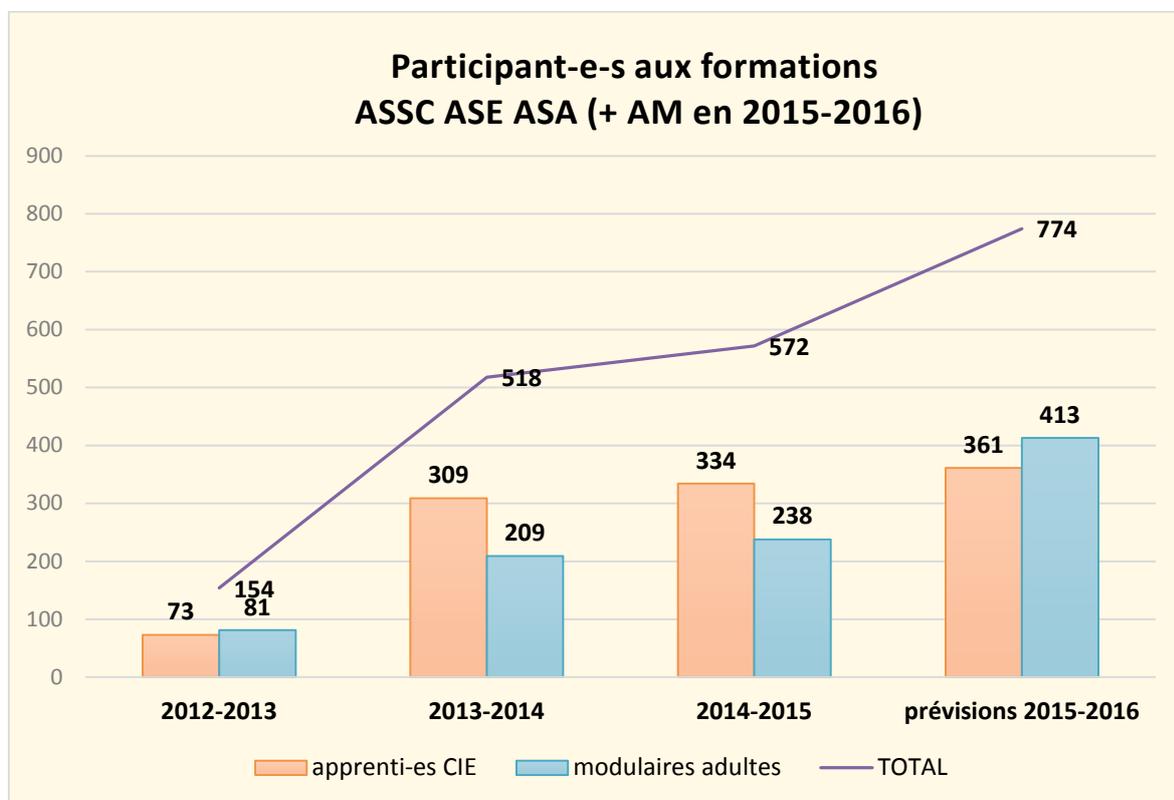
Certification AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA)

2012 – 2014 : volées 1 à 10



OCE : Office cantonal de l'emploi

HG : Hospice Général



ASSC : assistant-e en soins et santé communautaire

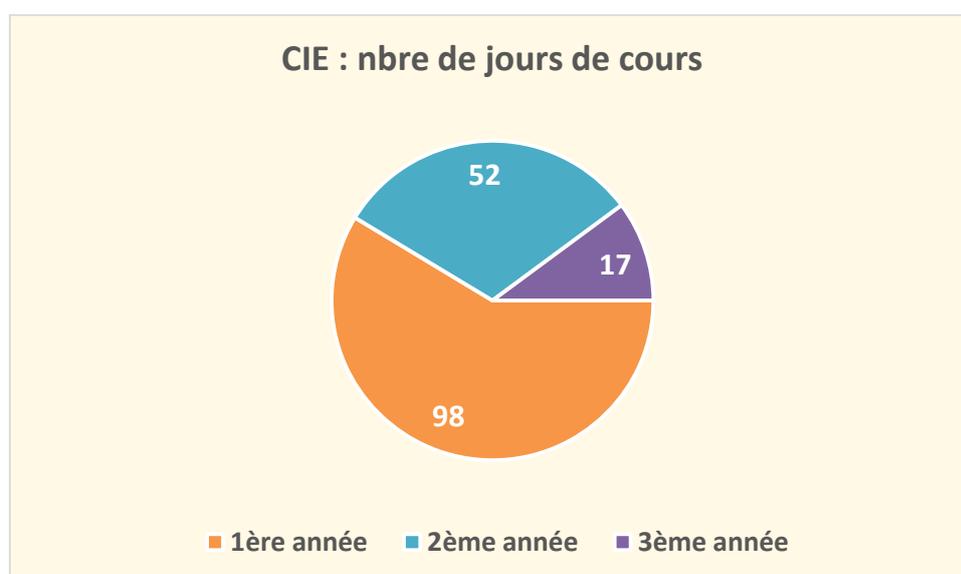
ASE : assistant-e socio-éducatif-ve

ASA : aide en soins et accompagnement

AM : assistant-e médical-e

CIE : cours interentreprises

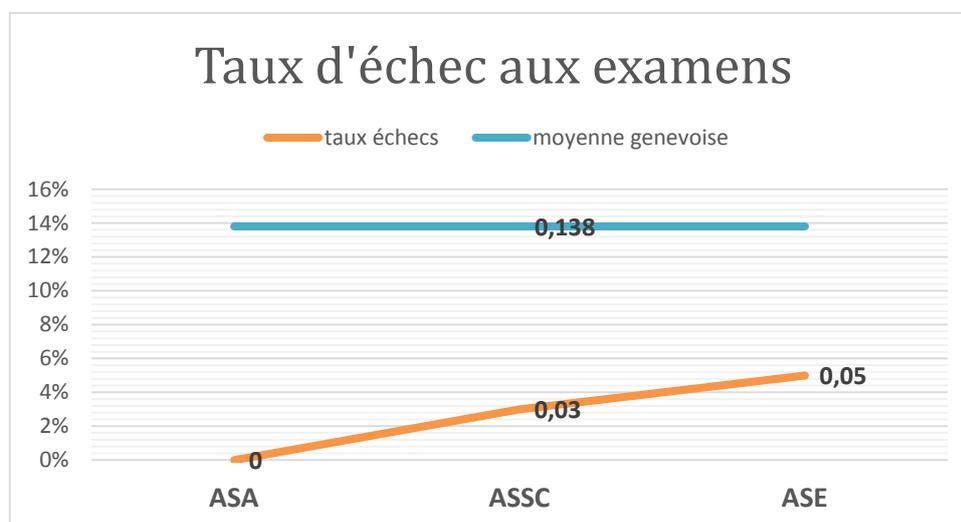
CIE	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année	
	nbre classes	nbre jours/an	nbre classes	nbre jours/an	nbre classes	nbre jours/an
CIE ASE	5	10	4	7	3	3
CIE ASA	2	16	1	8		
CIE ASSC	1	16	1	16	1	8
total	8	98	6	52	4	17



ASSC : assistant-e en soins et santé communautaire

ASE : assistant-e socio-éducatif-ve

ASA : aide en soins et accompagnement



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La VAE est en place dans les domaines de la santé et du social depuis quelques années seulement. La demande est extrêmement forte et le nombre des expert-e-s a augmenté en conséquence.

Les expert-e-s VAE sont auditionné-e-s par les chef-fes expert-e-s, puis recommandé-e-s par les Commissions stratégiques de l'OrTra à la nomination pour les Commissions spécifiques de l'Office de Formation Professionnelle et Continue (OFPC) qui assure ensuite une formation méthodologique générale.

Nous avons constaté que le rythme des expertises s'est ralenti faute d'un lieu de discussion voire d'arbitrage et d'une formation complémentaire. Ceci a généré un frein dans le traitement des dossiers et dans l'obtention d'un CFC ou d'une AFP.

L'OrTra a sollicité la Fondation pour la Formation Professionnelle et Continue (FFPC) pour financer et mettre sur pied la « Chambre des experts métiers santé et social ». L'objectif poursuivi consiste en la création d'une plateforme d'échanges, la mise en place d'une supervision, l'homogénéisation des pratiques, la liquidation des dossiers en attente et de manière générale en une réflexion autour du Guide méthodologique fédéral VAE.

Nous avons en collaboration avec un consultant extérieur construit ce dispositif comme suit :

- 3 séances plénières de lancement
- 1 atelier « Méthodologie générale » santé social de 3 heures
- 3 séances spécifiques santé
- 3 séances spécifiques social

35 experts ont participé à l'ensemble du processus soit 22 pour le social et 11 pour la santé, auxquels se sont ajoutés pour chacun des secteurs un expert de culture générale.

De nombreuses thématiques et questions ont pu être abordées. Les dossiers en attente ont été traités. La nécessité de la mise en place d'une « Chambre d'experts VAE » s'est vite imposée avec pour mission de :

- porter et faire respecter le cadre (référentiels métiers et consignes méthodologiques);
- former collectivement et assurer des échanges de pratiques en vue de régulation ;
- fonctionner comme instance métier de référence et de ressource en cas de difficulté;
- garantir un cadre éthique dans le travail d'expertise ;
- veiller aux évolutions professionnelles comme un interlocuteur de choix.

Finalement, l'un des termes essentiels repris par l'ensemble des participants aura été celui de la crédibilité.

A VENIR

Genève Santé Social

A la suite de l'adoption par le Conseil d'Etat du Canton de Genève, en 2013, du rapport concernant la lutte contre la pénurie de personnel formé dans les domaines de la santé et du social, la mise en œuvre d'actions concrètes a été confiée à l'OrTra santé-social Genève.

En 2015, l'OrTra a conceptualisé trois des actions préconisées en 2013 : la communication, le retour en emploi ainsi que l'information et la promotion des métiers de la santé et du social.

C'est en mai 2016 que s'ouvrira Genève Santé Social dont la mission principale sera de mener à bien des actions de promotion et de valorisation de ces filières auprès du grand public et du public d'élèves en fin de formation obligatoire.

Un dispositif spécifique de retour à l'emploi sera proposé en fonction des besoins réels en la matière.

Un tel outil permettra de valoriser les métiers concernés et de renseigner les publics cibles par des professionnels du terrain.

Il va de soi que cette démarche implique un très fort partenariat entre les employeurs et les employé-e-s, les institutions de formation et les offices compétents de l'Etat, soutenus par des financements privés et publics.

Ça déménage...



Afin de relever nos défis et d'accueillir un nombre croissant de participant-e-s aux formations ASSC, ASE, ASA et AM, il était indispensable de trouver des locaux adaptés.

C'est pour cette raison que l'OrTra déménagera au début de l'année 2016 dans un bâtiment situé idéalement pour les apprenant-e-s ainsi que pour les formateurs-trices. Il est en effet à quelques minutes seulement de la gare et desservi par cinq lignes de bus.

Nous nous installerons en janvier 2016 à la rue des Charmilles 28 dans les anciens locaux administratifs de la Régie Rosset. Ainsi, nous passerons des 400m² actuels à 1300m², dans un bâtiment qui comporte 2 niveaux et se distribue en 4 parties distinctes.

L'une d'elle abritera l'administration de l'OrTra santé-social Genève, avec une partie réservée à l'OrTra latine dont la présidence est assurée par Genève pour les 2 prochaines années. La seconde accueillera Genève Santé Social, Centre d'information et de promotion des métiers de la santé et du social. Nous prévoyons également un bureau pour nos chef-fe-s expert-e-s et un espace pour les associations professionnelles qui en auraient besoin. Les troisième et quatrième parties seront utilisées exclusivement pour les salles de cours pratiques et théoriques avec une salle d'étude et une cafétéria. Les formateurs-trices auront eux/elles aussi une salle réservée.

Pour les salles pratiques, l'OrTra santé-social Genève a tout mis en œuvre pour assurer un environnement de qualité et au plus proche des conditions professionnelles.

De plus, 5 salles pratiques seront à disposition :

- un laboratoire
- un cabinet médical
- une chambre EMS
- une salle créative
- une salle de soins

Les travaux d'aménagement sont en cours et la recherche de fonds privés est lancée !

TROIS ORGANES DE L'ASSOCIATION

Membres du Comité 2014-2015

Présidence : Claude Howald

Vice-Présidence : Sandra Merkli, HUG

Trésorier : Robert Baeriswyl, FGIPE/FIPEGS

Membres :

Sandrine Fellay Morante, IMAD

Françoise Weber, SIT/SSP-VPOD

Alain Collard, INSOS/AGOER

Filippa Chinarro, SSP-VPOD

Dominique Roulin, membre de droit, Directrice de l'OrTra

Membres de la Commission de la santé

Co-présidence : Françoise Weber, SIT/SSP-VPOD et Sandrine Fellay-Morante, IMAD

Membres :

Didier Jaccard, HUG

Anny Beutler et Brigitte Salzberger, Labmed

Pascal Challande, ASTRM

Régine Frossard, AGAM

Anne Bidaud, AGIC

Dominique Simonet May, ASI/Section Genève

Martine Brandt, SSP

Christine Rosselle et Tania Macieira, AGASSC

Michel Matter, AGM

Marguerite Bouget, SYNA

Sandra Challet, INSOS

Edmund Biason, Physio-Genève

Sébastien Martin-Achard, Fédération cantonale genevoise des ambulanciers

Sandra Merkli, Dominique Roulin et Maria Guerra Vieira, OrTra

Membres de la Commission du social

Co-présidence : Alain Collard, INSOS et vacant, SSP-VPOD

Membres:

Isabelle Van Heusden Wicht, ACIPEG

Karine Didier, AGEDE

Claudio Testori, Association des foyers de jour

Nathalie Maitre, FASE et GIAP

Claudia Battolo et Carole Barbey, FGIPE

Sybilla Eigenheer Bezaguet, Hospice Général

Dominique Roulin et Marie-Eve Tejedor, OrTra

ETATS FINANCIERS



santé-social Genève

Bilan au 30 juin 2015

En CHF	Note	30.06.2015	30.06.2014
Liquidités	3.4	86'795.78	583'264.91
Créances	3.5	15'286.50	3'319.35
Comptes de régularisation actif	4	661'091.36	309'271.64
Total actif circulant		763'173.64	895'855.90
Garanties loyers		42'153.85	42'083.55
Parts sociales	5	200.00	200.00
Total immobilisations financières		42'353.85	42'283.55
TOTAL DE L'ACTIF		805'527.49	938'139.45
Créanciers	6	81'881.05	58'153.00
Comptes de régularisation passif	7	253'930.72	459'638.12
Total engagements à court terme		335'811.77	517'791.12
Subventions non dépensées à restituer	8	82'123.20	82'123.20
Total engagements à long terme		82'123.20	82'123.20
Fonds de produits	9	101'009.55	43'918.35
Total capital des fonds (fonds affectés)		101'009.55	43'918.35
Résultat reporté		294'306.78	23'177.72
Résultat de l'exercice		-7'723.81	271'129.06
Total des fonds propres	3.3	286'582.97	294'306.78
TOTAL DU PASSIF		805'527.49	938'139.45

HOWALD Claude
Présidente

MERKLI Sandra
Vice-Présidente

Compte de résultat du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

En CHF	Notes	2014/2015	Budget 2014/2015	2013/2014
Cotisations membres		31'750.00	36'500.00	29'000.00
Subventions non CIE		1'792'433.09	1'663'215.15	1'613'015.40
Produits non CIE		1'824'183.09	1'699'715.15	1'642'015.40
Subvention OFPC		247'138.33	310'908.88	302'298.00
Subventions		247'138.33	310'908.88	302'298.00
Subvention FFPC		133'074.49	167'412.47	162'720.00
Autres revenus	10	111'938.45	33'050.00	128'177.85
Autres revenus		245'012.94	200'462.47	290'897.85
Total des produits d'exploitation		2'316'334.36	2'211'086.51	2'235'211.25
Gestion et administration				
Salaires		-299'493.86	-204'184.82	-166'960.56
Charges sociales		-45'745.79	-41'106.49	-24'844.89
Frais administratifs	11	-131'794.25	-41'356.00	-89'306.84
Prestataires externes	12	-110'971.77	-92'500.00	-106'210.20
Enseignement				
Salaires		-1'230'299.00	-1'280'998.89	-1'048'880.93
Charges sociales		-181'117.58	-257'890.70	-137'215.58
Autres charges de personnel		-27'545.13	-7'500.00	-400.00
Chargés de cours externes		-54'155.10	-29'800.58	27'353.25
Charges de personnel & administration		-2'081'122.48	-1'955'337.47	-1'546'465.75
Matières consommables / Equipement		-57'671.24	-32'000.00	-85'538.44
Moyens d'enseignement / matériel		-57'671.24	-32'000.00	-85'538.44
Loyers		-123'477.00	-139'080.00	-124'128.60
Charges d'immeuble		-59'287.45	-10'300.00	-92'233.35
Charges bâtiments		-182'764.45	-149'380.00	-216'361.95
Pertes sur débiteurs		-2'500.00	0.00	-15'900.00
Amortissement, provision et pertes		-2'500.00	0.00	-15'900.00
Total des charges d'exploitation		-2'324'058.17	-2'136'717.47	-1'864'266.14



santé-social genève

Compte de résultat du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015

En CHF	Notes	2014/2015	Budget 2014/2015	2013/2014
Attribution au fonds de produits		0.00	-34'414.48	-43'918.35
Fonds de produits		0.00	-34'414.48	-43'918.35
Résultat exceptionnel		0.00	0.00	26'225.50
Résultat de l'exercice avant répartition		-7'723.81	39'954.56	353'252.26
Part revenant au subventionneur		0.00	0.00	-82'123.20
Résultat de l'exercice		-7'723.81	39'954.56	271'129.06

HOWALD Claude
Présidente

MERKLI Sandra
Vice-Présidente

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à
l'Assemblée générale ordinaire des délégués**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association **OrTra santé-social Genève** pour l'exercice arrêté au 30 juin 2015. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 13 novembre 2014, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

La responsabilité de l'établissement des comptes de l'exercice incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes de l'exercice puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes de l'exercice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts ainsi qu'à la directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques approuvée par le Conseil d'Etat.

Genève, le 3 novembre 2015

L'organe de révision
ALBER & ROLLE
Experts-comptables Associés S.A.



Frédéric Crochet
Expert-réviseur agréé



Jean-Charles Vitali
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexes :

Comptes de l'exercice comprenant :

- Bilan au 30 juin 2015 d'un total actif de CHF 805'527.49
- Compte de résultat présentant un résultat de CHF -7'723.81
- Notes sur les comptes de l'exercice au 30 juin 2015

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement les personnes et les organismes qui ont contribué de près ou de loin aux activités et à la consolidation de l'OrTra tout au long de l'année 2014-2015, et tout particulièrement :

- nos membres pour leur engagement ;
- les institutions qui assurent la relève dans les professions de la santé et du social en offrant des places de stage et de formation ;
- le Centre de Formation Professionnelle Santé et Social (CFPS) et tout particulièrement les Ecoles d'ASE, d'ASSC et d'AM ;
- l'Office pour l'orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) ;
- le CEBIG, Centre de Bilan de Genève ;
- l'Office Cantonal de l'Emploi (OCE) avec lequel nous avons établi un partenariat de qualité ;
- l'Hospice Général ;
- la Fondation en faveur de la Formation Professionnelle et Continue (FFPC) ;
- l'APFP, Association Paritaire pour la Formation Professionnelle ;
- Les OrTras cantonales et l'OrTra latine.
- Les associations faïtières nationales du domaine social (SAVOIRSOCIAL) et de la santé (OdASanté).
- les chef-fe-s expert-e-s ;
- les commissaires et les expert-e-s ;
- les formateurs et formatrices, les chargé-es de formation et tous les intervenant-es de l'OrTra.

Notre reconnaissance va en particulier à Messieurs Rosset père et fils qui nous ont accordé des conditions intéressantes de location de leur bien de la rue des Charmilles et qui nous soutiennent dans l'aménagement de ces lieux.

Enfin, nous exprimons notre gratitude au Comité pour son engagement constant et à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de l'OrTra.

Le rapport d'activité 2014-2015 sera validé lors de l'Assemblée générale du 24 novembre 2015.



Lorsque nous sommes arrivés le premier jour
à ORTRA,
nous étions comme des oiseaux sans ailes.
Vous avez pris soins de nous,
vous nous avez donné de l'énergie
et de la confiance en nous.
Vous nous avez donné des ailes
pour que nous puissions réussir et accomplir notre
mission dans les meilleures conditions.
Enfin,
vous nous avez transmis un message important
et nous l'avons bien reçu
*Maintenant, nous sommes tous prêts à prendre envol
Nos sincères remerciements
à toute l'équipe d'ORTRA.
A bientôt.
ASA volés